

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI AUPRÈS DES NATIONS UNIES

111 East 69th Street, New York, N.Y. 10021 Tel: (212) 737-4150 • Fax: (212) 472-3778

E-mail: malionu@aol.com Website: www.un.int/mali

SOIXANTE-DIXIEME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

SIXIEME COMMISSION

Point 108 de l'ordre du jour intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international »

INTERVENTION DE MONSIEUR DIANGUINA DIT YAYA DOUCOURE, MINISTRE CONSEILLER A LA MISSION PERMANENTE DU MALI AUPRES DES NATIONS UNIES

Vérifier à l'audition

111 EAST 69[™] STREET, NEW YORK, N.Y. 10021

New York, le 13 octobre 2015

Monsieur le Président,

Etant donné que c'est ma première fois de prenne la parole, il me plaît de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour votre élection à la présidence de la 6^{ème} Commission, mais aussi pour la manière remarquable dont vous dirigez nos travaux.

J'y associe l'ensemble des membres du bureau qui vous accompagne dans cette délicate mission.

Qu'il me soit également permis de rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour la qualité de son rapport, soumis au titre point 108 de l'ordre du jour intitulé : « Mesures visant à éliminer le terrorisme international ».

La délégation du Mali souscrit aux déclarations faites par l'Áfrique du Sud et la République islamique d'Iran respectivement au nom du Groupe africain et en celui du Mouvement des non-alignés.

Monsieur le Président,

Dans le préambule de la Charte de notre organisation commune, signée il y a 70 ans, les Peuples des Nations Unies, s'accordaient « à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage aux fins de préserver les générations futures du fléau de la guerre qui, deux fois, en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ».

Malgré cet idéal d'un destin commun et l'existence de mécanismes régionaux et internationaux en matière de prévention, de gestion et de consolidation de la paix, il est regrettable de constater que l'avenir que nous voulons pour les générations futures, risquera d'être compromis.

Pour éviter ce chaos, la délégation du Mali estime indispensable, dans une synergie d'actions, l'adoption de mesures énergiques visant à éliminer les conditions propices à la propagation du terrorisme mais aussi à prévenir ce fléau et à le combattre conformément aux dispositions pertinentes de l'annexe de la stratégie anti-terroriste mondiale.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, il n'est un secret pour personne que la propagation du terrorisme et de l'extrémisme violent, constituent l'une des premières menaces à la paix et à la sécurité internationales.

La recrudescence de violence aveugle à travers le monde, y compris dans mon pays le Mali, nous rappelle malheureusement que l'hydre du terrorisme est loin d'être vaincue.

Au contraire, elle multiplie le recrutement de combattants terroristes étrangers et renforce ses tentacules dans différentes régions à travers notamment l'Etat islamique, AQMI, Boko-Haram, Al Shebab, Ansar-Dine, Al Mouraboutoune, le MUJAO (Mouvement pour l'Unicité du Jihad en Afrique de l'Ouest).

Monsieur le Président,

Le Mali, qui a été victime en 2012, d'une agression perpétrée par des groupes terroristes et narco-jihadistes, condamne avec la dernière énergie toute forme de terrorisme et d'extrémisme violent.

En effet, l'extrémisme religieux, en particulier le phénomène du terrorisme, est complètement étranger à la société malienne, connue pour son ouverture, sa tolérance et pour sa pratique d'un islam pacifiste et modéré.

Nous ayons la ferme conviction que rien, absolument rien, ne peut justifier le terrorisme et qu'aucune cause ne saurait légitimer ce fléau qui n'est lié à aucune religion, à aucune race, à aucune couleur.

Au Mali, les autorités ont toujours pris la mesure du défi en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme.

A cet égard, elles ont développé une stratégie et dégagé des mesures qui combinent à la fois des actions de développement, de lutte contre la pauvreté et un arsenal juridique répressif.

A l'échelle nationale, nous avons une loi adoptée en juillet 2008 portant répression du terrorisme et la criminalité transnationale organisée et une loi en décembre 2010 relative à la lutte contre le financement du terrorisme.

Le Mali a également signé et ratifié la plupart des instruments juridiques universels de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

Il existe aussi d'autres initiatives au plan régional impliquant les Etats voisins et partenaires du Mali, notamment les pays du champ, le G-5 Sahel et dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel dont le Mali assure actuellement la présidence de la plate-forme ministérielle de coordination.

Monsieur le Président,

L'autre approche du Gouvernement du Mali réside dans la lutte contre l'enrôlement des jeunes dans les réseaux terroristes.

Cette approche de lutte contre le terrorisme, insiste sur les vertus du dialogue et de la compréhension mutuelle, en discréditant l'idéologie de la haine, de l'intolérance et du rejet de la différence.

Je voudrais saisir cette occasion pour me réjouir de la coopération naissante et prometteuse entre les Gouvernements malien et marocain, pour la formation d'imans maliens dans le royaume chérifien.

Cette initiative salutaire qui s'est élargie à d'autres pays, permettra de véhiculer et de propager les valeurs de l'Islam. Valeurs de paix, de tolérance et d'acceptation de l'autre.

Monsieur le Président,

S'agissant du phénomène des combattants terroristes étrangers qui a pris une proportion inquiétante, notamment avec l'Etat islamique, je voudrais, réaffirmer ici, l'adhésion du Gouvernement du Mali à la pertinence de la résolution 2178 (2014) et, par la même occasion, réitérer l'appui plein et entier du Mali au combat de la coalition internationale contre Daesh et ses acolytes en Afrique et partout dans le monde.

Monsieur le Président,

Avant de terminer, je voudrais lancer un appel pressant à la Communauté internationale, en vue de promouvoir la coopération régionale, internationale et multilatérale en matière de lutte contre le terrorisme, en mettant davantage l'accent sur la prévention et la répression.

Face aux nombreux défis qui ont exacerbé le phénomène du terrorisme, il nous appartient d'adopter des approches collectives et renforcer la coopération entre le système des Nations Unies et toutes les parties prenantes aux niveaux national et régional.

Monsieur le Président,

Enfin, je voudrais exprimer les sincères condoléances et la compassion du peuple et du Gouvernement du Mali à toutes les victimes du terrorisme à travers le monde y compris les casques bleus, en particulier les contingents de la Minusma dont plus 40 éléments sont tombés sous les balles de terroristes impénitents.

Que leurs âmes reposent en paix!

Je vous remercie de votre aimable attention.